

COMPTE-RENDU SUCCINCT RELATIF
A LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 MARS 2005

URBANISME

Point 1 – Convention programme local de l’habitat

Le conseil municipal, a décidé d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Point 2 – Règlement de la voirie communale

Le conseil municipal a décidé d’adopter le règlement de voirie communale et de ne pas mettre en place un barème de redevances du domaine public routier communal.

Point 3 – Mise en peinture de l’église de Vieille-Verrerie

Le conseil municipal a décidé d’autoriser les travaux de peinture intérieures de l’église, de les confier à l’entreprise FLAMMANN pour un montant de 22 000 € et d’accepter le versement d’une somme de 15 000€ du conseil de Fabrique.

Point 4 – Transactions immobilières

a) – Melle WIERZBICKI

Le conseil municipal a décidé :

- de céder le terrain cadastré parcelle 13, section 12 d’une contenance de 7a97, au prix de 4500€ l’are, à Melle WIERZBICKI ;
 - d’autoriser Monsieur le Maire à signer l’acte à intervenir ;
-

b) – Résidences HARMONY

Le conseil municipal a décidé de céder les terrains rue Bel Air, d’une contenance de 43ares47 à M. GUIDA, résidences Harmony.

Point 5 – Aire de jeux et de loisirs couverte

a) – Avenants

Le conseil municipal a décidé d’autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants à intervenir.

b) – alimentation électrique

Le conseil municipal a décidé de faire exécuter les travaux d’alimentation électrique par EDF.

c) – alimentation en gaz

Le conseil municipal a décidé d’autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

d) – sono

Le conseil municipal, a décidé de faire exécuter les travaux d'installation sono par la société SOVEC.

e) – rideaux

Le conseil municipal a décidé de faire exécuter la pose de rideaux par la société SODIMU.

f) – convention avec Logo B pour les espaces verts

Le conseil municipal a décidé de confier l'étude relative à l'aménagement des espaces verts au cabinet LOGO B de Forbach .

Point 6 - Politique Départementale d'Aménagement Urbain – Acte de candidature

Le conseil municipal a décidé de faire acte de candidature pour adhérer à la Politique d'Aménagement Urbain pour la période 2005-2007 ;

Point 7– Dotation Globale d'Equipement

Le conseil municipal a décidé d'établir le programme DGE 2005 comme suit :

TRAVAUX DANS LES ECOLES

a) Passage au gaz de la chaufferie du bâtiment abritant l'école maternelle Urselsbach

b) Auditorium école de musique

BATIMENTS COMMUNAUX

- a) Remplacement des fenêtres au presbytère Vieille Verrerie
- b) Toiture Logements rue Huber
- c) Mise aux normes électriques au casino
- d) Remplacement de deux portes au foyer municipal

| | | |
|----------------------|------------------------|-------------------------|
| Total Général | HT 100 367,46 € | TTC 120 039,48 € |
|----------------------|------------------------|-------------------------|

Point 8 – Chevalement Saint Charles

Le conseil municipal a décidé par 15 voix ne pas acquérir le chevalement contre 9 voix pour l'acquisition du chevalement.

Point 9 – Achat de matériel pour la cuisine du foyer municipal

Le conseil municipal a décidé l'acquisition d'éléments de cuisson et d'un four auprès de la société MAFRILOR pour un montant de 13 296,11€ TTC.

Point 10 – Maintenance monte-charge du foyer municipal

Le conseil municipal a décidé de confier la maintenance et l'entretien du monte-charge du foyer municipal à la société STG 24.

Point 11 – Acquisition d'extincteurs

Le conseil municipal a décidé l'acquisition de quatre extincteurs auprès de la société SICLI.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

Point 12 – Décisions modificatives

Le conseil municipal a décidé, afin d'imputer et régler certaines dépenses et recettes, des décisions modificatives.

Point 13 – Compte administratif et compte de gestion 2004 de la commune

Le conseil municipal a décidé d'arrêter les résultats du compte administratif et de gestion 2004 de la commune.

Point 14 – Affectation de l'excédent 2004 de la commune

Le Conseil Municipal a décidé l'affectation de l'excédent de fonctionnement.

Point 15 – Compte administratif et compte de gestion 2004 de l'assainissement

Le conseil municipal a décidé d'arrêter les résultats du compte administratif et de gestion 2004 de l'assainissement.

Point 16 – Affectation de l'excédent 2004 de l'Assainissement

Le Conseil Municipal a décidé l'affectation de l'excédent de fonctionnement.

Point 17 – Compte administratif et compte de gestion 2004 de la Régie Municipale de Service Funéraire

Le conseil municipal a décidé d'arrêter les résultats du compte administratif et de gestion 2004 de la Régie Municipale de Service Funéraire.

Point 18 – Affectation de l'excédent 2004 de la Régie Municipale de Service Funéraire

Le Conseil Municipal a décidé l'affectation de l'excédent de fonctionnement.

Point 19 – Débat d' Orientation budgétaire

En vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992, la procédure d'élaboration du Budget Primitif dans les communes de plus de 3 500 habitants commence obligatoirement par un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote de ce budget.

Le D.O.B. n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération du conseil municipal afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Ce débat fixe les grands axes de l'action municipale pour 2005.

Section de Fonctionnement :

Concours financiers de l'Etat :

- La masse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) augmentera d'environ 3,05 % (de 1 493 850 € à 1 539 412 €)
- La dotation "spéciale instituteur" reste à 2 425 € par instituteur (actuellement 3 instituteurs).
- La dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) va augmenter de 120 % d'ici 2009 (Plan BORLOO) dont au moins 20 % en 2005 (de 183 391 € à 220 069 €)
- La dotation de solidarité rurale (D.S.R.) augmentera également d'au moins 20 % en 2005 (de 54 872 € à 65 846 €).
- Si le taux de la TVA pour le FCTVA reste à 15,482 % du montant des dépenses d'investissement recensées au Compte Administratif 2003, nous percevrons pour 2005 environ 180 000 € (budget communal) et 30 000 € (budget d'assainissement).
- Diminution d'environ 10,64 % de la dotation de compensation de la taxe professionnelle (de 29 883 € à 26 703 €)

Redevance des mines

En 2000 : 204 819,24 €
En 2001 : 196 764,48 €
En 2002 : 145 003,27 €
En 2003 : 157 147,61 € dont 37 396 € pour la dotation pour perte de redevance des mines
En 2004 : 159 579,84 € dont 47 038 € pour la dotation pour perte de redevance des mines

En 2005 nous percevrons 101 051,36 € pour le fonds commun. Par contre nous n'avons aucune information quant à la dotation pour perte de redevance.

(Fonds commun 2004 : 112 541,84 € soit une baisse de 11,37 % par rapport à 2004)

Frais de personnel :

Le chapitre augmentera d'environ 2 % :

(Dépenses 2002 : 2 051 000 €)

(Dépenses 2003 : 2 092 000 €)

(Dépenses 2004 : 2 171 000 €)

Recettes fiscales :

On a actuellement les taux suivants :

Taxe d'Habitation (T.H.) : 18,28 %

Taxe Foncière sur le Bâti (T.F.B.) : 14,62 %

Taxe Foncière sur le non-Bâti (T.F.N.B.) : 75,40 %

Les valeurs locatives servant de bases à la fiscalité locale augmenteront de 1,018.

En 2003 on a perçu : 1 213 009 €

En 2004 on a perçu : 1 327 854 €

Soit une augmentation de 9,468 %

Dette communale :

Les annuités de la dette en 2005 augmentent de 5,62 % par rapport à 2004. (+ 4,04 % de 2003 à 2004) suite à l'emprunt de 1 000 000 € contracté en 2004.

Les remboursements des intérêts augmentent de 0,35 %

Le remboursement du capital augmente de 8,25 % par rapport à 2004

En 2003 les intérêts de la dette représentaient 4,80 % des dépenses réelles de fonctionnement

En 2004 les intérêts de la dette représentaient 5,16 % des dépenses réelles de fonctionnement

Le critère de bonne gestion normalement admis est de ne pas dépasser 10 %

En 2003 les annuités de la dette représentaient 13,23 % des recettes réelles de fonctionnement

En 2004 les annuités de la dette représentaient 13,30 % des recettes réelles de fonctionnement

Le critère de bonne gestion normalement admis est de ne pas dépasser 20 %

Quant à la perte de la taxe professionnelle la Communauté d'Agglomération de Forbach nous a reversé en 2004 les montants suivants :

- dotation de solidarité (DSC) : 58 551 €
- Allocation de compensation (AC) : 43 343 €

Section d'investissement :

L'orientation suivante pourra être prise

DEPENSES :

Commune :

| | |
|---|-----------------------------------|
| * Ecole de musique : vibraphone (dél. du 08.10.2004)(RAR 4 300 €) | 3 564 € |
| * DGE (RAR 27 000 €) – Trav. Bât. communaux | 70 525 € |
| * Places Vieille-Verrerie et du Centre (RAR 10 000 €) | 634 000 € |
| * Colombarium | 17 000 € |
| * Ecole maternelle "la Farandole" | 5 500 € |
| * Démolition Ecole maternelle "Les Tilleuls" | 20 000 € |
| * Travaux Eglise Vielle-Verrerie | 22 000 € |
| * Presbytère Vieille-Verrerie | 6 300 € |
| * Foyer Municipal | 20 000 € |
| * Tracto pelle | 50 000 € |
| * Espaces verts : broyeur | 12 000 € |
| * Master (véhicule) | 7 000 € |
| * Aire de Jeux et de loisirs couverte (solde) (RAR 557 851,34) | 562 000 € (inclus rideaux + sono) |
| * Aire de Jeux et de loisirs couverte (VRD) | 750 000 € |
| * Matériel et mobilier Ecoles (RAR 865,92 €) | 11 000 € |
| * Réfection Rue Alexandre Hoffmann (solde) (RAR 54 914,79) | 32 600 € |
| * Eclairage public (RAR 8 204,66 €) | 11 000 € |
| * Mobilier et matériel Mairie (RAR 8 700 €) | 19 300 € |
| (Logiciel) | |
| (matériel informatique) | |
| (armoire ignifugée pour actes notariaux) | |
| (restauration des registres de l'Etat-Civil) | |
| * Construction Aire de Jeux "Rue C" (déjà voté 118 000 €) | 42 000 € |
| * Parking derrière l'école maternelle "les Marronniers" | 46 000 € |

| | |
|--|--------------------|
| * Construction de vestiaires (STADE CWS) (déjà voté 60 000 €) | ----- |
| * Réfection Rue de l'Ecole (déjà voté 106 699,51 €) | - 9 100 € |
| * Réfection Impasse des Accacias (déjà voté 41 000 €) | 3 000 € |
| * Réfection toiture école de musique | 12 000 € |
| * Jardinières pour espaces verts | 4 250 € |
| * matériel de sécurité pour voirie | 2 350 € |
| * Aménagement Parking St-Charles (déjà voté 15 000 €) | ----- |
| * Réfection Rue de la Vallée | 960 000 € |
| * Centre d'essai Contour St-Charles | 174 000 € |
| * Etagères bibliothèque municipale | 450 € |
| <i>TOTAL commune :</i> | <u>3 488 739 €</u> |

Assainissement :

| | |
|---|------------------|
| * Assainissement Rue de la Vallée | 352 000 € |
| * Assainissement secteur Mairie, Eglise | 206 000 € |
| * Assainissement secteur Marxbach | 132 000 € |
| <i>TOTAL Assainissement :</i> | <u>690 000 €</u> |

Régie Funéraire :

| | |
|--------------------------------|----------------|
| * Cimetière : | |
| Caveau attente | 1 500 € |
| Grillage sud | 3 000 € |
| <i>TOTAL Régie Funéraire :</i> | <u>4 500 €</u> |

TOTAL Dépenses : 4 183 239 €

RECETTES :

Commune :

| | |
|---|--------------------|
| * Participation travaux Eglise Vieille-Verrerie | 15 000 € |
| * Aire de jeux Rue C (RAR 47 610 €) | 17 500 € |
| * FCTVA | 180 000 € |
| * Affectation | 360 000 € |
| * D.G.E. – Trav. Bât. Communaux | 29 000 € |
| * PDAU | 400 000 € |
| * Subvention "Aire de Jeux" (RAR 504 398,05 €) | 115 000 € |
| * Virement à la section d'investissement | |
| <i>TOTAL Commune :</i> | <u>1 116 500 €</u> |

Assainissement :

| | |
|--|-----------|
| * FCTVA | 30 000 € |
| * Affectation | 45 000 € |
| * Subvention assainissement | 120 000 € |
| - secteur Mairie, Eglise | |
| - secteur Marxbach | |
| - Rue Mal Foch | |
| * Virement à la section d'investissement | |

TOTAL Assainissement : 195 500 €

Régie Funéraire :

| | |
|--|----------------|
| * Affectation | 4 000 € |
| * Virement à la section d'investissement | |
| <i>TOTAL Régie Funéraire :</i> | <u>4 000 €</u> |

TOTAL Recettes : 1 316 000 €

Point 20 – Renouvellement du bail du foyer municipal

Le conseil municipal a décidé de renouveler le bail et fixe le montant du loyer et des frais de chauffage.

Point 21 – Ecritures comptables

Le conseil municipal a décidé les écritures comptables suivantes :

- | | |
|--|-------------|
| - 1 Pack antivirus "TREND MICRO PC CILLIN" au prix de 223,99 € | art 2183-3 |
| - 1 Pack Microsoft Windows XP home au prix de 101,66 € | art 2183-14 |
| - 1 imprimante HP Deskjet 5652 au prix de 151,89 € | art 2183-5 |

Point 22 – Acceptation de sommes

Le conseil municipal a décidé d'accepter les sommes suivantes :

- 9 101,56 € des assurances COVEA FLEET
- 1 885,85 € des assurances L'EQUITE.

Point 23 – Demandes de subvention

a) – associations extra locales

- Demande d'une subvention de la **Préfecture de Moselle** pour l'aide humanitaire d'urgence – ASIE DU SUD-EST
- Demande d'une subvention du **Secours Populaire Français** de Metz pour la tragédie survenue en Asie du sud-est.
- Demande d'une subvention du **Secours Populaire Français** de Paris pour agir contre la détresse des enfants et des jeunes.
- Demande de subvention de **l'association des Petites Villes de France** de Paris afin de venir en aide aux sinistrés du raz de marée d'Asie du Sud-est.
- Demande de subvention de la **Fédération des mineurs et sidérurgistes de France et de Sarre – Luxembourg** pour une participation au vin d'honneur du 25.09.2005 en mémoire des victimes de la mine.

Le conseil municipal, a décidé de rejeter toutes les demandes précitées sauf celle de la Fédération des Mineurs et Sidérurgistes de France et de Sarre, pour laquelle le conseil décide la prise en charge du vin d'honneur servi à l'issue de la messe de commémoration aux victimes de la mine.

a) – associations locales

Le conseil municipal a décidé de verser la subvention suivante :

- 100€ à l'association ADEPRA

b) – OMSC

Le conseil municipal a décidé de verser les subventions suivantes :
3 689,01€ à l'OMSC comme participation à l'organisation du marché de Noël
126 € à l'OMSC comme participation à l'organisation des contes de Noël.

Point 24 – Indemnité au régisseur

Le conseil municipal a décidé d'avancer l'indemnité au régisseur et d'accepter le remboursement par l'Etat.

Point 25 – Gestion Locale du Propriétaire

Le conseil municipal a décidé de verser une somme de 2 290€ au Collège Louis Armand dans le cadre de la gestion locale du propriétaire.

Point 26 – Caution régie de Vidéocommunication

Le conseil municipal a décidé de se porter garant pour la Régie Municipale de Vidéocommunication.

AFFAIRES SCOLAIRES – POLITIQUE DE LA VILLE

Point 27 – Mesures de carte scolaire – motion

Le conseil municipal prend acte

- du retrait de poste de psychologue scolaire à l'école JY Cousteau ;

et a décidé de prendre la motion suivante :

MOTION

CONSIDERANT

que la décision de ne plus comptabiliser les enfants de 2 ans dans les effectifs prévisionnels pénalise fortement Petite-Rosselle dont la politique globale vers l'école a toujours été de favoriser la scolarisation de cette tranche d'âge.

VU

le réaménagement systématique des locaux pour que l'accueil de ces tout-petits se fasse dans les meilleures conditions, en rénovant les salles de repos et en mettant le matériel nécessaire à disposition.

CONSIDERANT

que notre commune se trouve être depuis plusieurs années maintenant dans une situation sociale de plus en plus défavorable, avec de plus en plus de familles en situation difficile voire précaire, avec de plus en plus de parents isolés.

CONSIDERANT

que la déscolarisation des enfants de 2 ans notamment dans le périmètre de recrutement de l'école mettrait en difficulté un certain nombre de familles et ne donnerait pas aux enfants toutes les chances qu'ils sont en droit d'attendre, d'autant plus que le public concerné est issu d'un quartier ciblé Politique de la Ville, dont une partie est aussi scolarisé à l'école maternelle de Vieille-Verrerie, qui, elle est classée en zone sensible.

CONSIDERANT

que la politique de logement de la SNI Sainte Barbe sur le quartier y génère une concentration de familles en situation sociale et financière difficile, constatée par les acteurs sociaux, par les indicateurs tels que RMI, bons alimentaires, CCAS, suivis par assistante sociale et UDAF, dossiers de surendettement ... nettement plus importants que dans le reste de la commune.

DEMANDE

- le maintien du poste à l'école maternelle la Farandole ;
 - le classement des maternelles en zone sensible comme les écoles élémentaires dont elles dépendent
 - le maintien des enfants de deux ans dans le calcul des effectifs.
-

Point 28 – Crédits de fonctionnement 2005

Le conseil municipal a décidé d'allouer les crédits de fonctionnement 2005.

Point 29 – Contrat de Ville - Contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales

a) **Espace Famille – 21b, rue des Prés (hors halte-garderie).**

Le conseil municipal a décidé de verser à l'ASBH la participation relative au fonctionnement de l'Espace Famille et accepte le reversement des participations de la CAF et de l'ASBH

b) **Halte-Garderie de la Colline Enchantée.**

Le conseil municipal a décidé le versement à l'ASBH des participations relatives au fonctionnement de la Halte Garderie et accepte le reversement des participations de la CAF.

c) **Contrat Temps Libre: activités de l'Espace Jeunes.**

Le conseil municipal a décidé le versement à l'ASBH des participations relatives au Contrat Temps Libre et accepte le reversement des participations de la CAF.

ETAT CIVIL

Point 30 – Restauration des registres de l'Etat Civil

Le conseil municipal a décidé de confier la restauration des registres précités à l'Atelier du Patrimoine.

Point 31 – Concessions au cimetière communal

Le conseil municipal a décidé de remplacer le terme individuelle par concession simple.

Point 32 – Achat de matériel pour l'Ecole de Musique

- Le conseil municipal a décidé d'acquérir pour l'école de musique :
- des peaux pour les percussions auprès des établissements Planète Laser pour un montant de 198,45 € TTC ;
 - une chaîne stéréo avec amplificateur auprès de la société SODIMU pour un montant de 269 € TTC
-

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Point 33 – Demande de réduction du temps de travail d'une ATSEM

Le conseil municipal a décidé la suppression d'un poste d'ATSEM 2^{ème} classe à TNC à raison de 33h30 par semaine et la création d'un poste d'ATSEM 2^{ème} classe à raison de 27/35^e.

Service Public Administratif

Point 34 – Bibliothèque Municipale

a) – Spectacle sur le thème du dragon

Le conseil municipal a décidé la prise en charge L'organisation du spectacle sur le thème du dragon.

b)– Achat de matériel

Le conseil municipal a décidé l'acquisition de divers matériel pour la bibliothèque municipale.

Point 35 – Fêtes du premier semestre et Fête Nationale

Le conseil municipal a décidé d'entériner le programme tel que défini ci-après :

| | | | |
|---|--------------------------|------------------|---------|
| a) Souvenir des déportés | dimanche 24 avril 2005 | crédit à prévoir | 250 € |
| b) Combat de Camerone | samedi 30 avril 2005 | crédit à prévoir | 250 € |
| c) Armistice 1945 | dimanche 8 mai 2005 | crédit à prévoir | 250 € |
| c) Fête de l'Europe, distribution de chocolat | lundi 9 mai 2005 | crédit à prévoir | 1000 € |
| e) Appel du 18 juin | samedi 18 juin 2005 | crédit à prévoir | 60 € |
| f) Fête Nationale | mercredi 13 juillet 2004 | crédit à prévoir | 6000 € |
| g) 60 ^{ème} anniversaire de la libération de Petite-Rosselle | dimanche 6 mars 2005 | crédit à prévoir | 12000 € |

Point 36 – Musique Municipale – achat de matériel

Le conseil municipal a décidé l'acquisition d'une armoire auprès de la société VIKING pour un montant de 783,16€ TTC.

Point 37 – Bulletin municipal

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de confier l'impression des bulletins à la société PIERRON au prix de 4265,90€ H.T.

Point 38 – Cadeau de fin de cycle scolaire

Le conseil municipal a décidé la reconduction de la distribution de dictionnaires et d'atlas aux élèves quittant le primaire.

Point 39 – Spectacle « Marine et le bélouga »

Le conseil municipal a décidé l'organisation des spectacles.

Petite-Rosselle, le 25 mars 2005

Le Directeur Général des Services :

Le Maire :